



# FRONTENEX PLAN LOCAL D'URBANISME

## 5.3- DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Projet arrêté  
par délibération  
en date du :

30 juin 2017

Projet approuvé  
par délibération  
en date du :

29 juin 2018

Vincent BIAYS - urbaniste  
101, rue d'Angleterre - 73000 CHAMBERY - Tél. : 06.800.182.51



Le droit de préemption urbain s'applique sur toutes les zones U et AU de la commune

